

Aux évaluateurs....

Une mise en route progressive de la réforme Notation Evaluation

La campagne des entretiens d'évaluation se met en place dans les établissements. Une campagne syndicale unitaire y a répondu. Aujourd'hui, dans toutes les DR, des actions ont été proposées et débattues. Les agents ont décidé des modes d'action les plus efficaces. Certains ont décidé d'aller aux entretiens mais en refusant de signer le compte rendu en signe de refus des contrats d'objectifs individuels. D'autres ont choisi de boycotter les entretiens. Ces choix ont été faits collectivement. Des pétitions ont été signées massivement dans un grand nombre d'établissements.

La stratégie de la direction pour les agents...

Dans le cas général, la direction joue la montre en estimant que le temps joue pour elle. L'essentiel étant que le processus soit progressivement accepté par les agents.

La direction nationale de l'Insee a donc laissé des marges de manœuvre aux directions régionales pour organiser les entretiens. En effet, l'épisode printanier de fixation des objectifs individuels ne s'est pas déroulé de la même manière dans tous les établissements. Dès ce stade, on a pu voir des stratégies différentes se dessiner :

- ✓ Volonté d'appliquer les consignes strictes : entretiens individuels avec objectifs très personnalisés, y compris sur le comportement ;
- ✓ Volonté de plus de souplesse : étant donné la difficulté et le temps nécessaire à la mise en application, et le nombre d'informations qui restent à donner (place du compte-rendu dans le dossier personnel de l'agent par exemple), les consignes sont moins strictes, les objectifs « personnels » sont définis par entités de travail collectives.

Comment faisait-on sans contrat ?

Lorsqu'on parcourt le guide de l'entretien d'évaluation et le guide du manager, l'impression dominante est qu'auparavant les responsables étaient incapables de gérer leurs équipes. Or même sans signature de contrat, les équipes organisaient déjà leur travail : les agents étaient formés, ils pouvaient s'approprier des consignes de travail et donc être autonomes... Comment un projet tel que le nouveau recensement aurait-il pu aboutir sans cela ?

... et pour les notateurs

Dans plusieurs établissements, les évaluateurs, comme les autres agents, ont réagi collectivement pour limiter voire annuler les effets de cette nouvelle politique :

- certains évaluateurs ont décidé de boycotter l'ensemble du système en refusant leur propre entretien de notation et en ne tenant pas ceux des agents de leur équipe ;
- d'autres ont décidé de refuser de signer leur entretien et s'ils réalisent les entretiens des agents, la rédaction des objectifs n'est pas individualisée et la signature n'est pas demandée.

La stratégie appliquée par la direction est alors différente. Pour que la réforme s'implante, même progressivement, il faut au moins que les cadres intermédiaires l'appliquent. C'est ainsi que dans certains établissements, les évaluateurs ayant exprimé leur volonté de ne pas jouer le jeu (quelles qu'en soient les modalités choisies) sont menacés de sanctions éventuelles.

Le respect de nos valeurs

Pour nous, la réussite des missions de l'INSEE résulte d'un travail organisé et reconnu collectivement. En insistant sur le caractère individuel des objectifs fixés, on nie la valeur du travail réalisé collectivement. L'esprit de cette réforme est contraire à la réalisation d'un service public de qualité. Cette réforme peut représenter aussi à terme une menace sur l'indépendance des statisticiens par rapport au pouvoir politique, si l'évaluation de la performance n'est pas basée sur les principes déontologiques qui gouvernent la profession.

Il ne faut pas céder aux pressions, qu'elles soient brutales ou plus subtiles

Cette nouvelle politique d'individualisation est une machine à détruire les habitudes de travail en commun et un grand pas vers la rémunération au mérite : il est rassurant qu'une partie de l'encadrement le voie ainsi et y résiste.

Les évaluateurs doivent s'organiser, et localement, prendre des décisions ensemble pour que cette réforme ne soit pas appliquée dans les services. L'encadrement intermédiaire ne doit, en aucun cas, avoir à supporter des charges aussi lourdes sur une période aussi courte.

Quelle que soit la démarche retenue par les évaluateurs, nos syndicats soutiennent toute forme de résistance face aux menaces ou sanctions exercées par certains responsables d'établissements.

Paris, le 24 novembre 2004